# Mon enfant a besoin de médicaments d'urgence (lors de crise d'épilepsie, allergie, etc...)

- ✓ Je transmets la copie du protocole d'urgence ou une copie de l'ordonnance médicale signée par un médecin
- ✓ Je range les médicaments d'urgence et le protocole d'urgence dans une boite fermée dans le sac de mon enfant
- ✓ Je note sur la boite le nom, le prénom et la date de naissance de mon enfant
- ✓ Je vérifie la date de péremption des médicaments d'urgence
- √ J'informe la personne référente de mon enfant de la présence des médicaments
- A l'école, dans le lieu d'hébergement ou à l'UAT, les médicaments d'urgence restent au plus près de votre enfant sous la surveillance de son référent.
- La personne référente de votre enfant est informée et elle sait administrer les médicaments.

#### Mon enfant a besoin de soins et une alimentation spécifique

Merci de contacter l'infirmier-ère ou l'ASSC de l'école ou/et de l'UAT afin de transmettre les informations en lien avec les soins et une alimentation spécifique (régimes, par une gastrostomie, etc.)

Vous trouvez les documents utiles à remplir sur internet : Noter dans la barre de recherche : Equipe soins et soutien, documents parents

- Délégation pour l'administration des médicaments
- Autorisation pour l'administration des médicaments présents dans la pharmacie
- Délégation pour l'administration de l'alimentation
- Suivi d'un bouton de gastrostomie

### **Informations aux parents**

Mon enfant a besoin de soins, de médicaments, d'une alimentation spécifique sur son temps scolaire, d'hébergement ou d'accueil à l'UAT

Chers parents, Chers responsables légaux,

Votre enfant est accueilli dans une structure relevant L'OSPES et il a besoin de recevoir sur son temps de présence une médication, des soins ou une alimentation spécifique.

Afin de prendre en charge votre enfant en toute sécurité, nous vous demandons de bien vouloir lire les consignes suivantes.

Elles vous permettront de transmettre les informations essentielles aux référents de votre enfant.

En vous remerciant pour votre collaboration

Equipe soins et soutien, DFME, CHUV soins.soutien@chuv.ch 079 556 27 47

A remplir par la structure d'accueil
✓ <u>Téléphone(s) et courriel(s) de contact(s)</u> :
Ecole:
Hébergement :
UAT :
✓ <u>Téléphone et courriel de l'infirmier-ère/ASSC</u>
<u>référent-e de la structure d'accueil :</u>
Nom, prénom :
Courriel:
Téléphone :

# Mon enfant a besoin de recevoir un médicament sur son temps de présence

- Merci de transmettre les copies des ordonnances médicales pour les médicaments prescrits par un médecin. Demandez à votre pharmacien une copie des ordonnances médicales ou envoyer une photo.
- Et de remplir le document pour les médicaments prescrits, non-precrits et de réserve.

« Délégation pour l'administration des médicaments »



Merci de préparer les médicaments dans le sac de votre enfant :

Les médicaments doivent être rangés dans une boite fermée.

Inscrire sur la boite le nom, le prénom et la date de naissance de votre enfant.



## Les médicaments sont transmis dans leur emballage d'origine!

Cependant, si vous choisissez de préparer les comprimés dans un pilulier, nous vous demandons de découper la plaquette du médicament pour que le nom et le dosage du médicament apparaissent. S'ils n'apparaissent pas derrière la plaquette, nous vous demandons de remettre l'emballage en entier.

# Ne pas enlever les comprimés de l'emballage



Pour les médicaments liquides ou en vrac dans un contenant, merci de transmettre le flacon ou la boite en entier.

Ne pas préparer un médicament liquide dans une seringue.



- Si un médicament doit rester au froid (entre 2° et 8°C) :
   Transportez-le dans un contenant réfrigéré
- Merci de vérifier la date de péremption des médicaments

### AVANT L'ADMINISTRATION D'UN MEDICAMENT DE RESERVE. VOUS SERIEZ CONTACTE!

- Nous vous rendons attentifs sur le fait que la compatibilité du traitement médicamenteux est de votre responsabilité.
- Demandez au médecin référent e de votre enfant ou à votre pharmacien ne de s'assurer que les médicaments prescrits sur ordonnance médicale et les médicaments que vous rajouter sont bien compatibles.
- Si vous donnez exceptionnellement un médicament avant l'arrivée de votre enfant, si un traitement est arrêté ou modifié:

  Nous vous demandons d'en informer par téléphone, de vive voix la personne référente de votre enfant et d'envoyer la photo de l'ordonnance par courriel ou SMS.
  - Le risque est que votre enfant reçoive deux doses d'un médicament dans un intervalle trop rapproché ou que le traitement continue.